



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE L'ETAT POUR LA REHABILITATION DU
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF GEORGES
POMPIDOU AU TITRE DU DISPOSITIF DSIL
(DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
LOCAL)**

**DÉCISION N° DM-25-088
EN DATE DU 31 MARS 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DE-21-03-1-08 en date du 10 mars 2021 portant approbation du programme de rénovation du centre culturel et sportif Georges Pompidou ;

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation du centre culturel et sportif Georges Pompidou objet de la présente décision s'inscrit dans le cadre du dispositif DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ;

CONSIDÉRANT que le coût total hors taxes des travaux est estimé à 26 257 557 € HT en valeur M0 janvier 2022 dont 18 390 306 € HT est éligible à la dotation du dispositif DSIL

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier de ladite dotation pour le projet de réhabilitation du centre culturel et sportif Georges Pompidou

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif DSIL ; d'un montant de 3 660 000 € HT soit 20 % du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT